

Le candidat doit avoir récemment obtenu au moins un doctorat ès sciences (Ph.D.) ou une maîtrise dans un des domaines du génie, ou être sur le point d'obtenir un de ces diplômes avant de se voir accorder le poste. La sélection des candidats, faite par concours, et le prolongement éventuel de leur période d'emploi sont, avant tout, fonction de leur aptitude (démontrée) à effectuer des travaux de recherche originaux et de grande qualité dans le domaine choisi.

Les postes sont accessibles aux ressortissants de tous les pays, bien que la préférence soit accordée aux citoyens canadiens. Le fait d'être accepté ne confère pas automatiquement le statut de résident permanent au Canada. Nous suggérons aux étrangers qui ne sont pas résidents permanents, et qui se verront offrir un poste, de demander le statut de non-immigrant (c'est-à-dire un statut temporaire) et un permis de travail. Les intéressés peuvent obtenir des renseignements plus complets sur les conditions d'admission au Canada en s'adressant au bureau de l'Immigration canadienne dans leur pays respectif.

Les candidats choisis seront affectés au Conseil national de recherches pour une période déterminée. Ils se verront offrir les mêmes salaires et avantages que les membres permanents du personnel. Les salaires, calculés d'après l'expérience, sont imposables et susceptibles de faire l'objet d'autres retenues. En 1988, le salaire de base au niveau du doctorat était de 33 661 \$.

La bourse est normalement accordée pour deux ans et pourra être renouvelée selon le rendement de l'intéressé et les besoins de la division. La question du renouvellement est étudiée chaque année. La durée de l'emploi pourra varier d'une division à l'autre, mais ne dépassera pas cinq ans.

Le candidat choisi pourra assumer ses fonctions à n'importe quel moment de l'année civile pour laquelle le poste lui est accordé, mais de préférence en septembre ou en octobre.

Le coût du voyage pour l'attaché de recherche et son conjoint fera l'objet d'une indemnisation.

Il faut poser sa candidature en utilisant les formulaires spéciaux diffusés par le Bureau des attachés de recherche, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0R6. Les candidatures et les documents à l'appui doivent parvenir à Ottawa le 30 novembre au plus tard.